
NORME INTERNATIONALE 2098

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Glycérines à usage industriel — Détermination des cendres — Méthode gravimétrique

Première édition — 1972-05-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2098:1972](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/acee5517-1dcd-4d2a-8c20-e516d3d95937/iso-2098-1972>

CDU 661.188.1 : 543.82

Réf. N° : ISO 2098-1972 (F)

Descripteurs : teneur en cendre, analyse chimique, glycérine, analyse gravimétrique.

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2098 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 47, *Chimie*.

Elle fut approuvée en mars 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'
Allemagne
Autriche
Belgique
Egypte, Rép. arabe d'
France
Hongrie

Inde
Italie
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suisse

ISO 2098:1972

Tchécoslovaquie

Thaïlande

Turquie

U.R.S.S.

U.S.A.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Glycérines à usage industriel – Détermination des cendres – Méthode gravimétrique

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe une méthode gravimétrique de détermination des cendres provenant des glycérines à usage industriel. C'est là une méthode conventionnelle.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2096, *Glycérines à usage industriel – Méthodes d'échantillonnage*.

3 PRINCIPE

Combustion de la prise d'essai, calcination des matières organiques et pesée du résidu minéral.

4 APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et

4.1 Capsule en platine, de 70 à 90 mm de diamètre et de 40 à 50 mm de hauteur.

4.2 Four à moufle, réglable à 750 ± 10 °C.

5 ÉCHANTILLONNAGE

Préparer l'échantillon pour laboratoire comme indiqué en ISO 2096.

6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Prise d'essai

Chauffer la capsule (4.1), durant quelques minutes, dans le four (4.2) réglé à 750 ± 10 °C, la refroidir jusqu'à la température ambiante dans un dessiccateur et la peser à 0,001 g près.

Peser ensuite à 0,01 g près, dans la capsule ainsi tarée, une masse de l'échantillon pour laboratoire, comprise entre 5 et 100 g, suivant la teneur présumée en cendres (de plus de 1 % à moins de 0,01 %).

6.2 Détermination

Chauffer doucement sur une petite flamme la capsule (4.1)

contenant la prise d'essai (6.1), jusqu'à inflammation des vapeurs. Arrêter le chauffage et laisser brûler la glycérine jusqu'à l'obtention d'une masse charbonneuse. Après 1 à 2 min de refroidissement, placer la capsule (4.1), pendant 10 min, dans le four (4.2) réglé à 750 ± 10 °C.

Refroidir la capsule et son contenu dans un dessiccateur, et ensuite peser à 0,001 g près.

7 EXPRESSION DES RÉSULTATS

La teneur en cendres de l'échantillon, exprimée en pourcentage en masse, est donnée par la formule :

$$\frac{m_2 - m_1}{m_3 - m_1} \times 100$$

ISO 2098:1972

où

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/acc5517-1dcd-4d2a-8c20-e516d3d95937/iso-2098-1972>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/acc5517-1dcd-4d2a-8c20-e516d3d95937/iso-2098-1972>

m_1 est la masse, en grammes, de la capsule (4.1) vide;

m_2 est la masse, en grammes, de la capsule contenant les cendres;

m_3 est la masse, en grammes, de la capsule contenant la prise d'essai.

Exprimer les résultats avec

- trois décimales, pour les teneurs inférieures à 0,01%;
- deux décimales, pour les teneurs comprises entre 0,01 et 1 %;
- une décimale, pour les teneurs supérieures à 1 %.

8 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

- a) référence de la méthode utilisée;
- b) résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;
- c) compte-rendu de tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;
- d) compte-rendu de toutes opérations non prévues dans la présente Norme Internationale ou dans le document ISO cité, ou de toutes opérations facultatives.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2098:1972

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/acee5517-1dcd-4d2a-8c20-e516d3d95937/iso-2098-1972>